

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN TOWNSHIPS

CONSEIL DES COMMISSAIRES

MARDI, LE 23 NOVEMBRE 2021 – 19H
SALLE DE CONFÉRENCE DE LA CSET
340, RUE SAINT-JEAN-BOSCO
MAGOG (QUÉBEC) J1X 1K9

PROCÈS-VERBAL

Améliorer la littératie et la numératie – Prévenir le décrochage scolaire

COMMISSAIRES		COMMISSAIRES PARENTS	
Gordon Barnett	Z	Marc Mercure	Z
Claire Beaubien	Z	Helene Turgeon	Z
Shawn Jersey	Z	Daniel Zigby, vice président	Z
Richard Gagnon		Eliza McKnight	Z
Gary Holliday	Z	COMITÉ DES DIRECTEURS	
Joy Humenuik	Z	Éric Campbell – Secrétaire général	A
Mary-Ellen Kirby	Z	Kandy Mackey – Assistante directrice générale	Z
Frank MacGregor	Z	Michel Soucy – Directeur général directeur de la formation continue	Z
Alice McCrory	Z	Jeffrey Pauw – Directeur des Ressources humaines	Z
Jonathan Murray	Z	Sophie Leduc – Directrice des services financiers	Z
Michael Murray, président	Z	Eva Lettner – Directrice technologies d'enseignement et services pédagogiques	Z
Tina Pezzi-Bilodeau	Z	Emmanuelle Gaudet – Directrice des services complémentaires	Z
Sharon Priest – Prises de notes	Z	Éric Plante – Directeur des ressources matérielles	Z

ZOOM (Z) – MEMBRES PRÉSENTS (P) – MEMBRES ABSENTS (A)

Pour cette réunion, Sharon Priest a pris les notes pour le secrétaire général.

OBSERVATEURS

Holly Bailey, Consultante en communications

PUBLIC

Megan Seline, présidente de *Appalachian Teachers' Association (ATA)*

Matthew McCully, *The Record*

Pascal Faucher, journaliste de La Voix de l'Est

Bernard Jacob, avocat de Morency Avocats

Stephanie Beakes, parent de *Waterloo Elementary*

Amber Beakes, parent de *Waterloo Elementary*

Naomi Royer, parent de *Waterloo Elementary*

Linda Brasseur, secrétaire de *Waterloo Elementary*

Lisa Maria Brasseur, parent de *Waterloo Elementary*

Jennifer Butcher, parent/employée de *Waterloo Elementary*

Tara Coulombe, parent de *Waterloo Elementary*

Julie Brouillette, parent de *Waterloo Elementary*

Deborah Talbot, membre du conseil d'établissement de *Waterloo Elementary*

Annie Brasseur, parent de *Pope Elementary*

Rebecca Benoît, parent de *Waterloo Elementary*

Kim Graveline, parent de *Waterloo Elementary*

Arthur Magoon, member personnel de *Waterloo Elementary*

Cindy Elston, parent/membre du personnel de *Waterloo Elementary*

Jennifer Buck, enseignante de *Waterloo Elementary*

Kristy Butcher, parent de *Waterloo Elementary*

Charline Rodrigue, parent de *Waterloo Elementary*

Bonita Burnham, membre du personnel de *Waterloo Elementary*

Cindy Caron, parent de *Waterloo Elementary*

David Proulx, membre du conseil d'établissement de *Waterloo Elementary*

Ann Scowcroft, Responsable de l'enseignement pratique de *Bishop's*

Melanie Cleary, parent de *Waterloo Elementary*

Jenny Wheeler, membre du personnel de *Waterloo Elementary*

Dalton Elston, membre du personnel de *Waterloo Elementary*

Kymberley Morin, conseillère en éducation spécialisée

Shayne Mackey, membre du personnel de *Lennoxville Vocational Training Centre (LVTC)*

Jeffrey Jones, Représentant indépendant

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président ouvre la séance à 19h02.

2. QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

QUORUM A ÉTÉ ÉTABLI ET PROPOSÉ PAR le commissaire F. MacGregor afin d'adopter l'ordre du jour du 23 novembre 2021, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 OCTOBRE 2021

Résolution N°. CSET 21-11-22

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil des commissaires qui a eu lieu le 26 octobre 2021

ATTENDU qu'une copie des minutes de la réunion du 26 octobre 2021 a été remise à chacun des commissaires au moins six (6) heures avant l'ouverture de l'assemblée, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire G. Barnett de dispenser le directeur général de la lecture des minutes et d'approuver les minutes de la réunion du 26 octobre 2021, tel que déposées.

Adoptée à l'unanimité

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Jenny Wheeler : Une accompagnatrice d'un élève handicap (*HSA*) de *Waterloo Elementary School (WES)* a été battu par un élève de 6^e année. L'élève a été retiré du *HSA* par l'enseignant Timmy Croteau. Comment l'école sera un endroit sécuritaire si un homme manque? Comment l'école sera-t-elle plus sécuritaire lorsque M. Croteau (M. C) sera parti? Cet enfant était très violent et les gens se sont enfuis pour obtenir de l'aide. Timmy est un enseignant respecté et les gens se sentent en sécurité quand il est à l'école.

Michael Murray : Nous voulons tous la même chose. Nous tentons de mettre en oeuvre une nouvelle approche disciplinaire qui n'est pas punitive. Nous essayons de créer un endroit sécuritaire pour tous et de le faire est d'établir un rapport essentiel avec les élèves. Le ratio du personnel pour les élèves permet d'établir une relation. Un problème de discipline qui dépend d'une seule personne ne fonctionnera pas à long terme. Il y a des questions confidentielles en jeu qui ne peuvent être divulguées et qui ont contribué à la décision du transfert de M. Croteau.

Kim Graveline : La plupart des membres du personnel ont signé une pétition; nous croyons tous que ce soit politique. Pourquoi M. Croteau sera-t-il déplacé? Comment allons-nous être en sécurité? Quel est le raisonnement pour le déplacement de M. C? Le climat scolaire souffre; le transfert cause de l'instabilité et de la frustration.

- Michael Murray : Le transfert de M. C ne reflète aucunement sa compétence. Lorsqu'un groupe ne fonctionne pas bien, vous apportez des changements. Prenons l'exemple du hockey : si, après avoir changé d'entraîneur, l'équipe est toujours sous-performante, alors vous regardez certains des joueurs. Nous avons changé de directeur trois fois et nous avons vu les mêmes résultats à WES. La prochaine étape consiste à déplacer certains membres du personnel. M. Croteau est transféré pour tenter d'aider la situation. La confidentialité des renseignements m'empêche d'entrer dans les détails, mais je vous assure que toutes les étapes de la convention collective ont été suivies. Nous voulons tous la même chose; améliorer le climat de l'école.
- Jessie (élève de 6^e année) : Elle a présenté une pétition de tous les élèves de la 6^e année qui aimeraient que M. C reste. Elle a fait référence à certains des commentaires des enfants. Elle a également déclaré que le nombre élevé d'enseignants en 5^e année, ils ont maintenant de la stabilité en 6^e année et mentionnent que M. C est leur pilier. Comment le fait de changer un enseignant au milieu de l'année scolaire aidera les élèves à se préparer pour le secondaire?
- Michael Murray : Nous ne ferions pas cela au milieu de l'année si nous ne croyons pas que c'était le bon choix pour l'école. D'autres facteurs entrent en jeu que nous ne pouvons pas divulguer. La réputation de M. C est excellente selon vos commentaires. Nous ferons de notre mieux pour vous assurer d'avoir une bonne année pour le reste de cette année scolaire.
- Megan Seline : M. Croteau est transféré en fonction du climat de l'école. M^{me} Lyons a-t-elle été proposée pour le transfert et est-elle sous la même surveillance que M. Croteau?
- Michael Murray : Oui, M^{me} Lyons a été sous surveillance. Nous avons changé 3 directeurs au cours des 6 à 7 dernières années. Cela ne change pas le climat de l'école. C'est une étape, pas une solution complète. En espérant que cela créera un espace heureux et un espace harmonieux pour le personnel et les élèves.
- Jessie Royer : Avec votre analogie du sport, vous devez changer d'entraîneur pour améliorer une équipe; la directrice apporte des dramatiques et les élèves ne veulent pas lui parler, car elle ne fait rien pour régler leurs problèmes. Pourquoi changer votre professeur vedette? M. Croteau n'était pas le problème avant et n'a pas été ici à WES pendant les 10 dernières années, donc le déplacer ne résoudra pas la situation.

Michael Murray : Nous avons apporté des changements et nous tentons d'adopter une approche différente. Une enquête a été faite. Pourquoi pensez-vous que nous ferions quelque chose qui rendrait l'école pire? Vous croyez que nous sommes méchants?

David Proulx : Je crois que vous préféreriez avoir des gens obéissants, plutôt que des gens compétents.

5. RECONNAISSANCE DE L'EXCELLENCE

Le Président, M. Murray, a présenté le prix d'excellence du 23 novembre 2021, qui a été lu par les personnes suivantes :

Ce mois-ci, le Conseil des commissaires et les cadres supérieurs de la commission scolaire Eastern Townships aimeraient signaler ce qui suit :

Président M. Murray – Un jour de commémoration

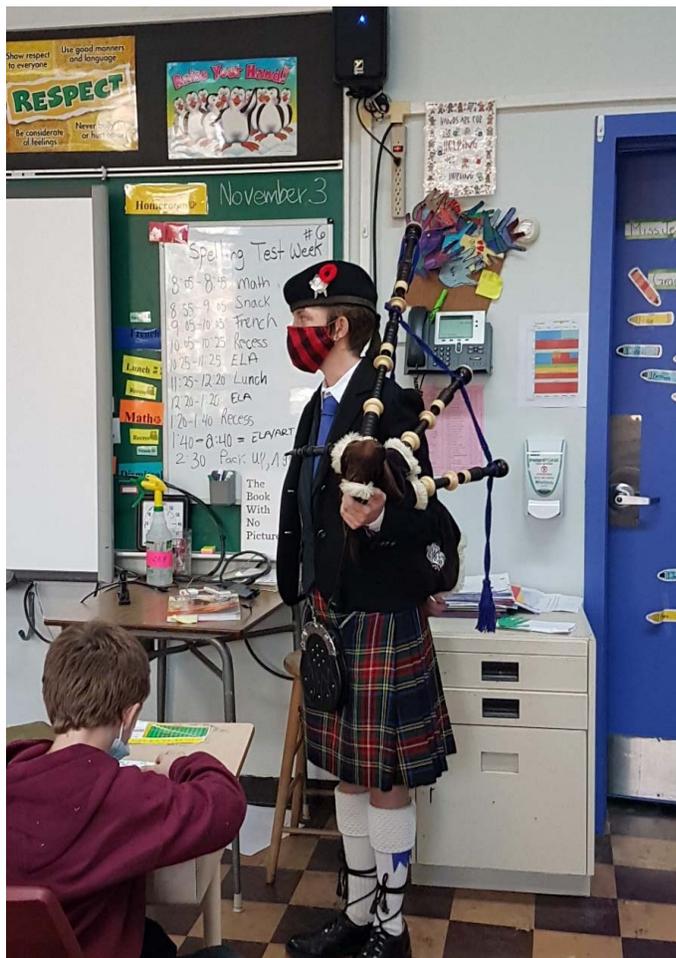
Le jour du Souvenir a de nouveau été souligné dans les communautés dans la CSET. De nombreuses écoles ont trouvé des moyens de commémorer cette journée spéciale de l'histoire du Canada malgré les restrictions actuelles. Certains événements étaient virtuels et d'autres en personne; voici les faits saillants...



Président M. Murray – *Waterloo Elementary* a accueilli la filiale n° 77 de la Légion de Waterloo pour la cérémonie du jour du Souvenir. Les élèves se sont rassemblés dans le gymnase et ont écouté les membres de la Légion raconter leur histoire et leur mission. Les élèves de 2^e année ont partagé une belle chanson française et tous ont observé un moment de silence pour rendre hommage. *WES* a trouvé cette belle façon de rassembler la communauté.



Commissaire J. Murray – À *Heroes' Memorial* de Cowansville, quatre membres de la filiale n° 99 de la Légion royale canadienne ont participé à la cérémonie. Six élèves portant le drapeau ont dirigé les vétérans dans l'allée centrale du gymnase où l'école s'était rassemblée pour ce temps de réflexion. Des couronnes ont été déposées par les vétérans et la chorale de *Heroes'* a chanté « La Chanson de la Paix » (*The Peace Song*) ainsi que la chanson « Les Héros de la Route » (*Highway of Heroes*) – très approprié! Merci de garder la tradition bien vivante *Heroes' Memorial!*



Président M. Murray – Quelque 300 élèves du primaire et membres du personnel de *Parkview* ont enfilé leur coquelicot et se sont rendus au cénotaphe du parc Victoria pour la cérémonie du jour du Souvenir. Les élèves ont participé à la lecture de « L'Acte du Souvenir » (*The Act of Remembrance*) et « L'Engagement de se souvenir » (*Commitment to Remember*) en français et en anglais, et le fameux poème « *In Flanders Fields* » a été récité. Des vétérans de la région et la mairesse de Granby, Julie Bourdon, étaient présents ainsi que Jennifer Ross qui représente l'Assemblée nationale du Québec et divers conseillers municipaux. Des cornemuses retentissent alors qu'une Montréalaise – Jenna Dennison joue plusieurs chansons tout au long de la cérémonie suivie d'un concert à l'heure du dîner à l'école pour les enfants et les vétérans. C'était certainement une journée mémorable à *Parkview Elementary School!*



Commissaire F. MacGregor – Cette année à *Sherbrooke Elementary*, les élèves et les enseignants se sont réunis pour commémorer les vétérans lors de la cérémonie annuelle du jour du Souvenir. Mme Rivette et son chœur de cycle II ont préparé une belle chanson intitulée « *This is Our Home, O Canada* », qui a été enregistrée et montrée lors d'une cérémonie virtuelle. « Une tapisserie de couleurs, de formes et de sons » (*A tapestry of colors, shapes and sounds*) ont été quelques paroles chantées par les chanteurs pour exprimer ce que représente le Canada. La chanson a été partagée sur la page Facebook de SES afin d'être partagée avec le public. Cliquer [ici](#) pour regarder la vidéo – vous auriez peut-être besoin d'un mouchoir ou deux à proximité.

« *Je fais toujours quelque chose de spécial avec la chorale de SES pour le jour du Souvenir. Mon grand-père est en un ancien combattant et il y a vait des cicatrices da ns le do s causés par balles. C'est mon c adeau à lui et à tous les vétérans qui ont sacrifié leur santé physique, mentale et émotionnelle pour notre liberté. Quelle meilleure façon de dire merci et d'è couter la puissa nce des voix de s enfants qui touchent plus profondément que tout aut re chose* »
Mme Rivette.



Commissaire G. Holliday – Et notre dernier point culminant se trouve à *Richmond Regional High School*, où leur pièce de théâtre annuelle du jour du Souvenir a eu lieu la soirée du 11 novembre. Les enseignantes Lori Cloutier et Korine Bouchard ont écrit et mis en scène la pièce originale intitulée : « *Over the Top* » qui relatait l'histoire de la célèbre bataille de Beaumont Hamel remontant au 1^{er} juillet 1916. Les élèves du 4^e et 5^e secondaire ont commencé à s'exercer en septembre et étaient fiers de présenter la pièce aux membres du public dans l'auditorium de *RRHS*. Le théâtre est une excellente façon d'en apprendre davantage sur notre histoire selon les dramaturges et nous les saluons d'avoir contribué à la perpétuation de cette histoire. Bravo à *RRHS*!

À tous nos élèves et à tous nos membres du personnel de la CSET qui ont porté leur coquelicot et qui ont souligné le jour du Souvenir cette année, nous les remercions d'avoir observé cette journée dans notre histoire canadienne, ainsi que les communautés que nous servons.

Crédit de photo – Merci aux écoles et à *Sherbrooke Record* pour les photos!

6. AFFAIRE DÉCOULANT DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Il n'y a eu aucune affaire découlant de la réunion précédente.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 Résolution N^o. CSET 21-11-23

Plan triennal d'affectation et de destination des immeubles – Actes d'établissement 2022-2023

Le directeur général, M. Soucy a présenté le Plan triennal d'affectation et de destination des immeubles et les Actes d'établissement 2022-2023.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire G. Holliday d'approuver le Plan triennal d'affectation et de destination des immeubles et les Actes d'établissement 2022-2023.

Adoptée à l'unanimité

8. RAPPORTS

8.1 Rapport du directeur général

Bonsoir tout le monde,

Ce soir, j'aimerais simplement prendre un moment pour réaffirmer à quel point nous sommes reconnaissants des énormes efforts déployés par notre personnel depuis le début de l'année scolaire et tout au long de la pandémie. Je tiens à offrir ma plus profonde gratitude et mon soutien à nos employé(e)s de tous les niveaux d'avoir géré avec grâce les changements et l'incertitude des deux dernières années.

À nos élèves, je dis : continuez le bon travail! Ce sont eux qui portent le plus lourd fardeau en cette période, et leur capacité de persévérer et de réussir est une source d'inspiration. Je les ai vus s'adapter et s'ajuster bien au-delà de nos attentes, et j'en suis extrêmement fier.

À ce sujet, j'offre un mot aux entreprises locales. Nous sommes tous conscients de la pénurie de main-d'œuvre dans la province et de la difficulté qu'elle a eue pour les employeurs également. Un bon nombre de nos élèves travaillent à temps partiel pendant leurs études, et même si cela peut être une excellente occasion d'acquérir de nouvelles compétences et de gagner de l'argent, nous devons nous rappeler de prioriser la réussite scolaire. Aux employeurs, je vous demande de tenir compte de vos étudiants-employés et de l'équilibre qu'ils doivent établir entre le travail et l'école.

Le temps froid arrive et les fêtes approchent à grands pas. N'oubliez pas d'être patient et aimable les uns avec les autres, car nous sommes tous dans la même situation.

Maintenant, quelques mots concernant les vaccinations...

Après la certification du vaccin canadien DSPu pour les enfants de 5 à 11 ans et compte tenu de l'augmentation des cas d'infection COVID-19 au cours des dernières semaines, le Secteur de la santé et la commission scolaire en sont à la dernière étape du plan de vaccination des enfants de 5 à 11 ans en Estrie.

Très bientôt, vous devriez pouvoir cédulez un rendez-vous sur ClicSanté; ça pourrait être dès la fin de la semaine pour la région de Sherbrooke et Granby.

C'est la volonté de la CSET de collaborer avec le DSPu Estrie afin de faciliter le fonctionnement de la vaccination dans les zones rurales. Une équipe du DSPu Estrie devrait être déployée dans chacune de nos écoles.

Les parents seront avisés à l'avance et devront signer un formulaire de consentement pour permettre à leur enfant d'être vacciné lors des visites du DSPu.

Compte tenu de tous les commentaires entourant le vaccin contre la COVID-19, nous encourageons fortement les parents à prendre rendez-vous dans un centre de vaccination dédié à leur région, afin de pouvoir accompagner leur enfant, en particulier les plus jeunes.

Le vaccin sera offert sur une base volontaire, c'est un choix qui appartient aux parents.

Michel Soucy, directeur général

8.2 Rapport du président

Le président du Conseil des commissaires, M. Murray félicite la commission scolaire du Centre-Québec sur les résultats récents de l'atteinte d'un taux de 94 % pour la cohorte de sept ans. Il s'agit du taux d'obtention de diplôme le plus élevé de toutes les commissions scolaires et des centres de services au Québec.

9. RAPPORTS DU COMITÉ CONSULTATIF

9.1 Comité exécutif

Le président du Comité exécutif, commissaire M. Murray, a présenté les sujets qui ont été discutés à la réunion du Comité exécutif de ce soir :

- Plan de dotation avec les nouveaux employ(é)es, les départs à la retraite et les mutations (transferts);
- Les actes d'établissements ont été révisés.

9.2 Comité de gouvernance et d'éthique

Le président du Comité de gouvernance et d'éthique, commissaire R. Gagnon, a mentionné les sujets discutés à la réunion du 2 novembre 2021 :

- Suivi des modifications aux règlements;
- Suivi de la révision de la structure de l'éducation des adultes;
- Période d'inscription;
- Critères d'inscription;
- Plan de gouvernance et d'éthique – sujets à discuter dans le futur.

La date de la prochaine réunion du Comité de gouvernance et d'éthique est prévue pour le 7 décembre 2021.

9.3 Comité consultatif de vérification (audit)

La présidente du Comité consultatif de vérification, J. Humenuik, a présenté les résolutions suivantes :

9.3.1 Finances :

9.3.1.1 Résolution N^o. CSET 21-11-24 État des taxes scolaires restantes et dues 2021-2022

ATTENDU que la directrice des services financiers a présenté le sommaire suivant concernant l'état des taxes scolaires impayées par les propriétaires;

ATTENDU que le paiement du deuxième versement n'est pas dû avant novembre et conséquemment, ces montants sont inclus dans le total des taxes scolaires à recevoir :

<u>Factures annuelles émises – juin</u>	<u>2021-2022</u>	<u>2020-2021</u>
Total des factures des taxes scolaires émises :	14 267	14 284
Total des taxes scolaires à percevoir :	3 395 068,87 \$	3 338 558,69 \$
<u>Factures en souffrance – octobre</u>	<u>2021-2022</u>	<u>2020-2021</u>
Total des factures des taxes scolaires impayées:	5 274	5 307
Total des taxes scolaires non encore perçues :	763 028,72 \$	829 784,65 \$

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire J. Humenuik d'approuver la déclaration des taxes scolaires dues et restants par les propriétaires.

Adoptée à l'unanimité

9.3.1.2 Résolution N^o. CSET 21-11-25 Régime d'emprunt à long terme

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la commission scolaire Eastern Townships (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2022, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 12,389,000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 19 octobre 2021;

SUR LA PROPOSITION DE J. HUMENUIK, IL EST RÉSOLU :

1. **QU'**un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2022, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 12 389 000 \$, soit institué;
2. **QUE** les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux centres de services scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre.
3. **QU'**aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;

4. **QU'**en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. **QUE** l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. **QUE** l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
- Le président M. Michael Murray;
 - Le vice-président M. Daniel Zigby;
 - Le directeur général M. Michel Soucy ou
 - la directrice des finances Mme Sophie Leduc;
- de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. **QUE**, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

Adoptée à l'unanimité

9.3.1.3 Résolution N^o. CSET 21-11-26
Régime d'emprunt à court terme

ATTENDU que conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire Eastern Townships (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par le ministre de l'Éducation (les « Projets »);

ATTENDU que le montant des emprunts à contracter en vertu de ce régime d'emprunts ne devra pas excéder les montants autorisés par le ministre de l'Éducation, conformément à la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3) et à la Loi sur l'administration financière pour ces Projets;

ATTENDU que les Projets seront financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

ATTENDU que tout emprunt temporaire effectué auprès d'institutions financières pour le financement des Projets, doit, à l'échéance ou dès que possible, être financé auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

ATTENDU qu'il est opportun, à cet effet, d'autoriser ce régime d'emprunts et d'en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU que conformément à l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, l'Emprunteur souhaite, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'approuver les conditions et les modalités des emprunts soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU que ce régime d'emprunts doit être autorisé par le ministre de l'Éducation, conformément à la Loi sur l'instruction publique et à la Loi sur l'administration financière;

SUR LA PROPOSITION DE J. HUMENUIK, IL EST RÉSOLU :

1. **QUE** sous réserve de l'autorisation requise du ministre de l'Éducation, l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par la ministre de l'Enseignement supérieur (les « Projets »), selon les limites et caractéristiques suivantes :
 - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;

- b) les emprunts effectués par marge de crédit seront réalisés en vertu d'une convention de marge de crédit à intervenir avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, conformément aux conditions et aux modalités qui y sont établies;
 - c) le montant des emprunts à contracter en vertu de la marge de crédit ne devra, en aucun temps, excéder le montant autorisé par le ministre de l'Éducation en vertu de lettres d'autorisation qu'il délivre de temps à autres pour ces Projets.
2. **QUE** les Projets soient financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 3. **QU'**aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 1c), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés contractés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ainsi que des emprunts temporaires contractés auprès d'institutions financières pour les Projets, antérieurement à la présente résolution;
 4. **QUE** tout financement temporaire en cours contracté auprès d'institutions financières pour les fins des Projets soit, à l'échéance ou dès que possible, réalisé auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 5. **QU'**aux fins de constater chaque emprunt ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur les marges de crédit, l'Emprunteur soit autorisé à remettre au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction;
 6. **QUE** le directeur général, la directrice des finances, la directrice générale adjointe ou l'agent d'administration de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer toute confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt contracté aux termes des marges de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur ces marges;
 7. **QUE** le directeur général, la directrice des finances, ou la directrice générale adjointe de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit;
 8. **QUE** la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins. Source: Sophie Leduc, Director of Financial Services.

Adoptée à l'unanimité

9.3.1.4 Résolution N^o. CSET 21-11-27**Rapport d'évaluation du Plan de gestion des risques relatifs aux risques de corruption et de collusion dans le processus de gestion de contrats**

ATTENDU que la commission scolaire Eastern Townships (CSET) est responsable de l'acquisition, de la manière la plus transparente, efficace et efficiente possible avec la politique d'achat de la CSET et les exigences du gouvernement (lois, politiques, règlements, etc.), les biens et services nécessaires afin d'accomplir sa mission;

ATTENDU que le 14 juin 2016, le Conseil du trésor a adopté la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle (ci-après la « Directive »);

ATTENDU que la Directive est entrée en vigueur le 1er septembre 2016 et a été édicté en vertu de l'article 26 de la loi les contrats des organismes publics (COLR, c. C-65.1);

ATTENDU que conformément à la Directive, la CSET est requise d'adopter un cadre organisationnel de gestion de risques de corruption et de collusion dans le processus de gestion des contrats (ci-après le « cadre organisationnel »);

ATTENDU que la CSET doit implanter un plan triennal de gestion des risques de corruption et de collusion pour les marchés publics. Le plan comprend le contexte organisationnel, analyse de la situation actuelle, la situation désirée établissant un plan de mesures d'atténuation des risques et un suivi des mesures mises en place;

ATTENDU que la CSET a évalué la première année du plan d'action, a examiné les mesures mises en œuvre et a présenté ses résultats au comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire J. Humenuik que le rapport d'évaluation du Plan de gestion des risques relatif aux risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion des contrats soit reçu tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

9.3.2 Ressources matérielles :**9.3.2.1 Résolution N^o. CSET 21-11-28****Mandat Centre d'Acquisition Gouvernemental (CAG) – Mazout**

ATTENDU que le Centre d'Acquisition Gouvernemental (CAG) a été créé le 1er septembre 2020;

ATTENDU que le CAG a pour mission d'acquérir des biens et services de qualité, au bon moment, au bon prix au bénéfice des organismes publics;

ATTENDU que les organismes publics devront acquérir du CAG exclusivement sauf exception acceptée de leur part;

ATTENDU que le CAG a lancé un nouvel appel d'offres pour l'acquisition de mazout;

ATTENDU que la commission scolaire Eastern Townships juge avantageux de bénéficier de ce mandat;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire J. Humenuik de se joindre au CAG pour le mandat mentionné ci-haut; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le Directeur général soit autorisé à signer toute documentation connexe et qu'en l'absence du Directeur général, le Directeur des ressources matérielles peut également signer.

Adoptée à l'unanimité

9.3.2.2 Résolution N^o. CSET 21-11-29

Mandat Centre d'Acquisition Gouvernemental (CAG) – Fournitures de bureau et de Papier

ATTENDU que le Centre d'Acquisition Gouvernemental (CAG) a été créé le 1er septembre 2020;

ATTENDU que le CAG a pour mission d'acquérir des biens et services de qualité, au bon moment, au bon prix au bénéfice des organismes publics;

ATTENDU que les organismes publics devront acquérir du CAG exclusivement sauf exception acceptée de leur part;

ATTENDU que le CAG a lancé un nouvel appel d'offres pour l'acquisition de fournitures de bureau et de Papier;

ATTENDU que la commission scolaire Eastern Townships juge avantageux de bénéficier de ce mandat;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire J. Humenuik de se joindre au CAG pour le mandat mentionné ci-haut; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le Directeur général soit autorisé à signer toute documentation connexe et qu'en l'absence du Directeur général, le Directeur des ressources matérielles peut également signer.

Adoptée à l'unanimité

9.4 Comité consultatif des services éducatifs

À la demande de la présidente du Comité consultatif des services éducatifs, E. Lettner, Directrice technologies d'enseignement et des services pédagogiques a présenté la résolution suivante :

9.4.1 Résolution N^o. CSET 21-11-30 Critères d'inscription 2022-2023

ATTENDU que la commission scolaire Eastern Townships (CSET) n'a pas apporté des modifications à ses critères d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2022-2023;

ATTENDU que le comité consultatif des parents, le comité consultatif de gestion et les directions d'école ont été consultés sur ces critères;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire M. E. Kirby que la CSET approuve les critères d'inscriptions des élèves de l'école de la CSET pour l'année scolaire 2022-2023 (article 239 de la loi sur *l'instruction publique*).

Adoptée à l'unanimité

La date de la prochaine réunion du Comité consultatif de l'éducation est prévue pour le 30 novembre 2021.

9.5 Comité consultatif de communications

Le président du Comité consultatif de communications, M. Mercure, a mentionné que la date de la prochaine réunion est prévue pour le 14 décembre 2021.

9.6 Comité consultatif des ressources humaines

La présidente du Comité consultatif des ressources humaines, C. Beaubien, a mentionné que la date de la prochaine réunion est prévue pour le 11 janvier 2022.

9.7 Comité consultatif de transport

Le président du Comité consultatif de transport, commissaire G. Holliday, a mentionné les sujets discutés à la réunion du 9 novembre 2021 :

- Application de la nouvelle politique sur le transport;
- Budgets de transport 2021-2022;
- Organisation du transport et écoles privées 2021-2022;
- Achats d'autobus scolaires 2021-2022 – nouveau règlement;
- Mesures d'adaptations liées à la COVID19 2021-2022;
- Chauffeurs d'autobus – recrutement;
- Semaine de la sécurité des autobus – février 2022;
- Mise à jour ICT;
- Lettre de MEQ datée du 28 octobre 2021 – autobus électriques;
- Protocole de renvoi d'école – incident à *Waterloo Elementary School*.

Le président, G. Holliday a également présenté la résolution suivante:

9.7.1 Résolution No. CSET 21-11-31

Soumission pour autobus scolaires 2021-2022 (Phase I)

ATTENDU que la commission scolaire Eastern Townships (CSET) possède et exploite une flotte d'autobus scolaires;

ATTENDU qu'afin de maintenir une flotte fiable et de réduire les coûts de réparation, il est nécessaire de remplacer des autobus sur une base régulière;

ATTENDU que le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) a établi des paramètres pour l'échange des autobus et a des sommes prévues à cette fin;

ATTENDU que la CSET a neuf (9) autobus qui rencontreront ces paramètres d'ici le 30 juin 2022, et qui devront donc être remplacés;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire G. Holliday que la commission scolaire Eastern Townships demande au MEQ le remplacement de neuf (9) nouveaux autobus en échange de neuf (9) autobus usagés.

Adoptée à l'unanimité

La date de la prochaine réunion du Comité consultatif de transport est prévue pour le 18 janvier 2022.

9.8 Comité consultatif de l'éducation spécialisée (SEAC)

La présidente de SEAC, E. McKnight, a mentionné les sujets discutés à la réunion du 10 novembre 2021 :

- Mise à jour de la brochure du Plan éducatif individuel (*IEP*);
- Site Web de la CSET – Section **SEAC**.

La date de la prochaine réunion du Comité consultatif de l'éducation spécialisée est prévue pour le 12 janvier 2022.

10. COMITÉ PARENTAL

Le commissaire qui représente les parents, D. Zigby, a mentionné les sujets discutés à la réunion du 3 novembre 2021 :

- Mise à jour DG;
- Recommandations du SEAC DG.

La date de la prochaine réunion du Comité des parents est prévue pour le 1^{er} décembre 2021.

11. COMITÉ CONSULTATIF DES ÉTUDIANTS

La commissaire J. Humenuik, qui représente le Comité consultatif des étudiants a mentionné ce qui suit :

La dernière réunion du Comité consultatif des étudiants a eu lieu le 11 novembre 2021. Voici certains des sujets abordés :

- Santé mentale – informer les élèves des ressources disponibles;
- Commentaires sur la présentation de Anthony MacLean;
- Échanges de bibliothèques entre écoles;
- Demande de radio CJMQ.

La date de la prochaine réunion du Comité consultatif des étudiants est prévue pour le 9 décembre 2021.

12. L'ACSAQ (QESBA)

Le président M. Murray a mentionné que l'assemblée générale annuelle a eu lieu le 13 novembre 2021. Le rapport du vérificateur a été déclaré sans réserve et sans fraude. Les candidatures sont maintenant ouvertes pour des postes de dirigeant à l'Association pour des mandats de deux ans. À l'heure actuelle, nous attendons un jugement de la Cour supérieure concernant le projet de loi 40. Nous reprendrons les délibérations en janvier 2022.

La commissaire J. Humenuik a demandé si nous avons nommé des représentants.

M. Murray a répondu oui, les mêmes ont été nommés pour deux ans.

13. COMMENTAIRES ET QUESTIONS DES COMMISSAIRES

Commissaire M. E. Kirby : M^{me} Kirby a présenté un rapport encourageant du Centre d'apprentissage communautaire (*Community Learning Centre (CLC)*) à Bury; en partenariat avec Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (PRÉE) pour le jardin communautaire au cours de l'été. Il y avait un défi spécial de lecture estivale et de superbes photos. Les enfants ont participé à une expérience de réflexion gratuite au cours de l'été. Chapeau au coordonnateur et à l'équipe. La subvention *Artists Inspire* – en partenariat avec *English Language Arts Network (ELAN)* et *Leading English Education and Resource Network (LEARN)*. *Pope Memorial Elementary School* a obtenu la subvention et a profité d'une séance de *groove* de deux jours qui a eu lieu à l'extérieur. *SHINE* a donné un atelier virtuel. En partenariat avec *Townshippers' Association*, *Computer-Aided Design (CAD)* et Haut St-Francois de la relève et d'autres ont tenu une activité de pique-nique pour offrir une pause de l'isolement. M^{me} Kirby a été impressionnée par le fait que le *CLC* a respecté son mandat pendant la pandémie.

Commissaire G. Barnett : M. Barnett a assisté à la réunion du conseil d'établissement à *Lennoxville Elementary School (LES)*. *LES* travaille sur son projet de murale cet hiver. L'école effectue également des tests rapides de dépistage COVID-19. Les inspecteurs de la santé sont venus visiter leur cafétéria et certains changements ont été recommandés : les rénovations à la cafétéria sont prévues pour l'année prochaine.

Commissaire J. Humenuik : M^{me} Humenuik a mentionné que le *CLC* fait des choses extraordinaires. Une question a été posée au sujet d'un endroit où ajouter les mises à jour du *CLC* sur le site Web afin d'avoir un endroit pour parler de leur travail. Comment pouvons-nous amener nos écoles à faire connaître leur bon travail et de passer le mot?

Président M. Murray : M^{me} Holly Bailey en prend note.

- Commissaire T. Pezzi-Bilodeau : M^{me} Pezzi Bilodeau a mentionné que les *CLC* échangent entre eux. À *Drummondville Elementary* et *Asbestos-Danville-Shipton (ADS) Elementary*, il y a d'excellents services pour les élèves de la prématernelle, un excellent programme de copains de lecture en ligne – les gens de la communauté lisent avec les enfants en ligne, ce qui est amusant pour les enfants d'entendre des histoires lues avec des adultes autres que leurs parents. Ateliers *Artists Inspire* ont fait la distribution de livres *summer KNIG HTS* (280 livres distribués), *IBELONG* a présenté une sensibilisation pour les aînés et une banque alimentaire pour *ADS*. Tout au long de la réunion du conseil d'établissement, nous avons appris que toutes les écoles sont extrêmement heureuses de pouvoir reprendre certaines de leurs activités régulières afin de retrouver des habitudes d'apprentissage normales.
- Commissaire C. Beaubien : La « Salle de Responsabilisation » (*Accountability Room*) a été aménagée à *Alexander Galt Regional High School (AGRHS)*. Les élèves qui n'ont pas fait leurs devoirs sont envoyés dans cette salle pour terminer leur travail. Un(e) adolescent(e) aidera à élaborer un plan. Un maximum de 15 élèves à la fois peuvent être accommodés dans cette salle. C'est une excellente initiative pour *GALT*.
- Commissaire F. MacGregor : M. MacGregor a assisté à une réunion récente à *GALT* et un point a été soulevé : lorsque les *Chromebooks* sont endommagés, qui est tenu responsable? Cette question devrait être discutée au Comité de vérification. Certains parents pensent qu'ils sont responsables si le portable a été abandonné par l'élève, etc., d'autres parents pensent le contraire.
- Président M. Murray : M. Murray a mentionné qu'il s'agit d'une bonne suggestion, mais qu'ils n'ont pas vu le budget pour les *Chromebooks*. Étant donné qu'Éva Lettner, directrice de technologies d'enseignement et de services pédagogiques participe à cette opération, nous pouvons l'inviter à assister à une réunion du Comité de vérification.

14. ÉVÉNEMENTS À VENIR

Aucun.

15. CORRESPONDANCE

Aucune.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

G. Barnett

Commissaire :

Eastern Townships Adult General Education (ETAGE)

Au courant du tiers de l'année, les 5 services *Job Links* représentent de 15 à 30 % du nombre de clients convenus. Le nombre de clients pour les services d'examen avec l'horaire et *Lennoxville Vocational Training Centre (LVTC)* est inférieur aux chiffres de l'année dernière pour le moment, mais l'éducation en ligne est supérieure.

Lennoxville Elementary School (LES)

- L'école prévoit signer un contrat afin que la murale soit préparée cet hiver et prête à être installée au printemps. Ils attendaient l'approbation du Conseil et ont mentionné les changements proposés, qui ne sont pas faciles à réaliser une fois le projet en cours. Ils solliciteront bientôt des commanditaires. La murale sera peinte et installée en sections. La surface reçoit un traitement spécial et devrait durer au moins 15 ans. Cette murale complétera les deux douzaines d'autres à Sherbrooke.
- Un inspecteur de la santé est venu voir la cuisine et s'inquiétait des comptoirs ébréchés, donc il faudra régler cette question bientôt, même si la CSET a l'intention de demander au ministère de l'Éducation (MEQ) d'approuver une subvention pour rénover la cuisine l'an prochain. Le four a dû être remplacé, mais il était en rupture de stock.
- La Santé publique a mandaté des tests rapides de dépistage COVID-19, mais la question est de savoir quand les utiliser. Le personnel de la santé de *Lennoxville Vocational Training Centre (LVTC)* leur a donné une formation sur l'utilisation. Si un élève est malade et que le test est positif, il rentre chez lui, mais il doit se faire tester dans un centre de dépistage parce que les tests rapides donnent parfois de faux positifs. Si le test rapide est négatif et que l'élève est malade, il a le choix de retourner à la maison ou de rester à l'école. Le test dure 20 minutes et doit être contrôlé. Il y a un lien permettant aux parents de remplir un sondage et de donner leur approbation.
- Il y a maintenant 2 trimestres scolaires avec 2 communications et 2 bulletins ainsi qu'une réunion avec les enseignant(e)s le 10 février 2022.
- *Lennoxville Elementary School (LES)* a actuellement des étudiants-enseignants pour la deuxième fois avec deux autres visites de prévenues.

Alexander Galt Regional High School (AGRHS)

- Les parents aiment les réunions virtuelles enseignant-parent;
- Les parents estiment également qu'il est agréable d'avoir des activités à nouveau et de revenir à la vie du moins que nous pouvons;

- Il y aura des examens de fin de cycle S2 et des examens MEQ S4 et S5;
- Une longue discussion a eu lieu concernant le rétablissement des coûts des dommages causés aux ordinateurs, puisque ceux-ci sont partagés entre la commission et l'école, qui affecte le budget de l'école. La décision a été de facturer lorsque cela était nécessaire pour des dommages intentionnels;
- Les taux de vaccination sont d'environ 90 %;
- La nouvelle salle de responsabilisation, qui fait partie d'un programme en cinq étapes, est un service visant à empêcher les élèves de se retirer de leurs responsabilités scolaires.

G. Holliday

Commissaire :

Nous ne sommes pas certains des bornes de recharge pour les employé(e)s. Les bornes de recharge seront utilisées sur une base régulière pour les autobus, mais nous ne sommes pas en mesure de répondre pour le moment. C'est sûrement quelque chose qui sera abordé par notre département des ressources matérielles.

M. Seline

Présidente de l'ATA :

J'ai déposé un article de *The Record* pour partager avec la commission scolaire au sujet des autobus de neige (*Snow school buses*). L'avez-vous reçu?

M. Murray

Président :

Oui, l'article a été partagé et une discussion amusante s'est ensuivie. L'article a été publié dans le KIT du commissaire du mois dernier.

M. Seline

Présidente de l'ATA :

Ma question porte sur le rapport du commissaire Barnett : Qui effectue les tests rapides de dépistage COVID-19 dans les écoles dont il est responsable?

G. Barnett

Commissaire :

Le sujet n'a pas fait l'objet d'une longue discussion et je ne sais pas à quel personnel cette tâche sera confiée.

M. Seline

Présidente de l'ATA :

D'après le rapport de J. Humenuik, quelle a été la rétroaction de l'école à la suite de la présentation de McLean?

J. Humenuik

Commissaire :

Cela variait d'une école à l'autre. Certains se sentaient mal à l'aise, mais la plupart ont compris le message. Ils aimeraient tous avoir d'autres présentations à l'avenir.

J. Jones

Représentant indépendant : Je suis présent pour montrer mon soutien à M. Croteau. Quel type de soutien d'orientation la commission a-t-elle offert à M. Croteau au cours des derniers mois/dernières années? Y a-t-il une chance de réconciliation?

J. Pauw

Directeur des RH : Nous y participons depuis deux ans et demi. Une étude sur le climat de l'école a été réalisée et les attentes ont été partagées sur la façon dont le personnel devrait se traiter les uns et les autres. Nous n'avons pas vu les changements ou les améliorations souhaités. Des attentes et des interventions communes ont été réalisées avec des comités qui ont un impact majeur concernant l'amélioration des écoles.

J. Jones

Représentant indépendant : Je ne crois pas que le transfert d'un enseignant dans une autre école améliora la situation à l'école. M. Croteau a vécu des moments difficiles personnellement. Est-ce que cela a été pris en considération? Je veux simplement préciser ce fait pour que M. Pauw et M^{me} Mackey soient au courant.

M. McCully

The Record, journaliste : La commission pourrait-elle préciser le rôle du Comité consultatif sur l'éducation spéciale auprès des parents? *The Record* a été contacté par un parent qui estimait qu'il n'était pas servi. Le Comité a été mentionné comme une option, mais le parent n'était pas au courant du processus ou du Comité. Est-ce que c'est le bon processus pour que les parents y aient accès ou l'utilisent?

E. Gaudet

Directrice des services complémentaires

Nous ne discutons pas de cas particuliers à ce Comité consultatif sur l'éducation spéciale, c'est plus généralisé. Nous travaillons à rendre l'information disponible, comme une brochure sur le plan d'éducation individuel (*IEP*). Si la personne se sent mal servie, la première personne à qui elle doit s'adresser est le directeur/rice de l'école. Ensuite, remplir le formulaire sur le site Web de la CSET. Si nécessaire, je m'implique à un moment donné. Le Comité n'est pas l'endroit pour exprimer un manque de service.

17. GOVERNANCE ET COMMUNICATION

Aucune.

18. AJOURNEMENT

Tous les sujets ayant été épuisés, le commissaire R. Gagnon recommande d'ajourner la réunion à 20h45.

Michel Soucy, Directeur général pour
Éric Campbell, Secrétaire général

Michael Murray
Président

EC/gm
23.11.2021